



ASSEMBLEE GENERALE CNLF 06 août 2011

(compte rendu)

Présents : 73

Représentés : 16

Total : 89 sur 131 membres.

Ordre du Jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier, présentation des comptes 2010 et approbation
- Bilan des activités 2010 et de celles en cours
- Evolution des membres et présentation des nouveaux
- Questions diverses
- Intervention de M. le Maire et de son Adjoint

Le Président ouvre la séance à 10 heures 15 en indiquant que M. L. Gendre, maire de La Flotte, ainsi que son adjoint, M. R Frère, nous rejoindront à la fin de l'AG.

• Rapport moral du Président

En préambule, Antoine Lortat-Jacob se félicite que Le CNLF aille bien et que ses activités restent soutenues. Ce point sera détaillé par Najib plus tard. Il tient à remercier les organisateurs des activités ainsi que ceux qui y ont participé.

Il revient ensuite sur la décision de la Cour d'appel de Poitiers qui a complètement réformé le jugement au fond du 29 décembre 2008 rendu par le Conseil des Prud'hommes de La Rochelle. Cette décision a ainsi débouté Mme Isabelle Roy de toutes ses demandes ; elle l'a de plus condamnée aux dépens tant de 1ère instance que d'appel.

Sur le plan financier, le coût de ce licenciement pour le CNLF aura été de l'ordre de 5.160 € (après remboursement de 2250 € au titre de la protection juridique), indemnités conventionnelles et honoraires d'avocats confondus.

Ce coût a été compensé par des mesures de réorganisation, notamment par la modification des horaires de surveillance de l'avant-port ainsi que par sa durée (*4h/j autour de la HM pendant les 3 mois les plus chargés de la saison*).



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

Concernant le Comité Local des Usagers des Ports de Plaisance (CLUPP), ALJ souhaite revenir sur la réunion qui s'est tenu le 9 juillet et qui a élu ses représentants au Conseil portuaire.

Les résultats du vote constituent un fiasco pour le CNLF puisqu'aucun de ses candidats n'a été élu comme titulaire (6). JLC, ND et MB l'ont été comme suppléants.

Compte tenu des 2 places de titulaires et des 2 suppléants que le maire doit proposer au Conseil Général, M. Gendre a proposé ND en tant que titulaire avec ALJ comme suppléant, les 2 autres désignés le sont pour l'association Flottille en Pertuis.

Ainsi le CNLF sera-t-il représenté par un membre titulaire et son suppléant, les 3 autres suppléants, JLC, MB et CC, le sont pour les membres titulaires de l'AUPLF !

ND fait part de son amertume en indiquant que sur les 78 titulaires de place dans l'avant-port 29 ne s'étaient pas inscrits au CLUPP malgré les rappels et les relances. Parmi les 49 inscrits, 23 étaient présents et 23 autres avaient envoyé des pouvoirs !

- **Rapport financier, présentation des comptes 2010 et approbation**

Jean-Yves Martin commente les principaux points des comptes de l'année 2010. Ceux-ci génèrent un excédent de l'ordre de 15,5 k€. Aucune provision supplémentaire n'a été effectuée et il n'y a plus d'amortissements. Le chiffre d'affaire du CNLF est de l'ordre de 130 k€, en léger retrait par rapport à celui de 2009.

En réponse à une question concernant le montant de la recette des horaires des marées, JYM indique que les recettes de la fin de l'année 2010 ne seront comptabilisées qu'en 2011, bien qu'elles apparaissent déjà dans le bilan en tant que produits constatés d'avance.

Madame Carole Couturier du cabinet C&C, commissaire aux comptes, indique avoir procédé aux vérifications habituelles et n'a pas d'autres remarques. Elle constate que si les recettes sont en légère diminution par rapport à celles de 2009, les dépenses marquent un sensible retrait, indépendamment de la provision opérée alors.

Avant paiement de la concession de l'avant-port, la trésorerie au 31 décembre reste excédentaire et les fonds propres sont de l'ordre de 53 k€.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, les approuve et donne son quitus.

- **Bilan des activités 2010 et de celles en cours**

Le détail des activités 2010 ayant déjà été présenté en détail lors de la réunion du 7 mai, ND informe qu'à ce jour 38 manifestations ont eu lieu en 2011, ayant rassemblé presque 1200 participants. Compte tenu de l'activité intense du mois d'août, il est probable que la participation aux activités sera encore supérieure à celle de 2010 (1846 participants).

Un bref rappel des activités (communication, avant-port, régates, pêche, sorties terre et sorties mer. formation, etc.) a été présenté par les responsables de commissions.



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

- Evolution des membres et présentation des nouveaux

ND poursuit en indiquant que le CNLF compte actuellement 131 membres (familles). Le tableau suivant en présente l'évolution depuis 2006 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011
152	141	143	144	142	131

En 2011, 17 membres nous ont quittés pour des raisons diverses, dont 2 demandes de mise en congé temporaire conformes aux statuts, et 6 nouveaux membres nous ont rejoints.

M.	FEYTIT	Georges
M.	LE GOFF	Kévin
M.	LE MEUT	Arnaud
M. et Mme	RICARD	Christophe et Candice
M.	MORCH	Jean-Baptiste
M.	ROQUES	Bernard

Après l'attribution des places de l'avant-port qui s'en est suivie, il reste 5 bateaux en liste d'attente (2 moteurs, 3 voiliers).

- Questions diverses

En l'absence de questions, la séance est suspendue dans l'attente de M. le maire et de son adjoint.

- Intervention de M. le Maire

Avant de répondre aux questions des membres de l'association, M. Gendre se félicite de la bonne collaboration qui a toujours existée entre la mairie et le CNLF et de la bonne gestion de l'avant-port, assurée par l'association.

Sur l'élection du Comité local des usagers du port (CLUP) qui a eu lieu récemment, il regrette que les membres du CNLF ne se soient pas assez mobilisés. Trois associations étaient concernées par cette élection : le Cercle nautique de La Flotte (CNLF), Flottille en Pertuis et l'association des usagers du port de La Flotte (AUPLF). Cette élection concernait toutes les personnes titulaires d'un contrat d'amodiation depuis plus de six mois. La représentativité au CLUP aurait normalement dû être proportionnelle mais cela n'a pas été le cas.

Seuls les membres de l'AUPLF s'étaient mobilisés et donc les six titulaires élus sont tous membres de cette association. C'est une élection démocratique, mais pas logique. Comme il n'y avait plus de représentant du CNLF et de Flottille en Pertuis, associations qui étaient présentes dans l'ancien conseil portuaire, la commune (conformément aux dispositions réglementaires du code des ports maritimes) a proposé la désignation de deux titulaires et de deux suppléants supplémentaires. Un de ces postes de titulaire a été obtenu par Najib Duédari du CNLF, qui sera donc présent au conseil portuaire.



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

À propos du dévasage du port et de l'avant-port, M. le maire a précisé que les moyens utilisés actuellement pour dévaser n'étaient pas assez performants et qu'il fallait dévaser plus souvent. Le prochain dévasage synchronisé du port et de l'avant-port est prévu en février 2012.

Sur le transfert de compétences du port et des infrastructures, du Conseil général vers la commune, chose envisagée initialement pour fin 2011, l'après Xynthia amène la commune à prendre un peu de recul car il y aura une prise en charge de travaux de sécurisation du port à déterminer, la commune ne pouvant assurer seule les 5,5 million d'euros nécessaires à l'option choisie : la fermeture des musoirs.

Enfin, en réponse aux membres du CNLF, il a promis l'installation, dans l'année, d'un défibrillateur sur le port.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 12h et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le président
Antoine Lortat-Jacob

Le secrétaire Général
Najib Duédari